

**2019:10:07
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 7^e jour du mois d'octobre 2019, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 septembre
4. Lecture et adoption des comptes de septembre
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge : Demande d'appui
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. ADMQ : Formation Lisa
 - 6.2. MRC Fjord-du-Saguenay : Approbation certificat évaluation 20 sept
 - 6.3. MRC Fjord-du-Saguenay : Approbation certificat évaluation 26 sept
 - 6.4. Journalier spécialisé : Engagement Élisabeth Simard
 - 6.5. Journalier et entretien Aréna : Engagement Steeve Larouche
 - 6.6. MRC du Fjord-du-Saguenay : Résolution d'appui
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. DC Com : Contrat de service
 - 7.2. Programme AIRRL : Approbation soumission
 - 7.3. Programme RIRL : Approbation soumission 26154.18\$ lmg
 - 7.4. DC Com : Panneau contrôle eau potable TECQ 2019-2023 PRCHAINE PROGRAMMATION
 - 7.5. Caserne de pompier : Soumission test de sol
 - 7.6. Avis de motion et dépôt : Règlement sur les chemins de tolérance
 - 7.7. Éric Côté sable et gravier : attribution d'un contrat 60 m RANG T-Louis
 - 7.8. Asphalte Potvin Simard : attribution d'un contrat 10285.00\$ St-Louis et St-Étienne
 - 7.9. Sécurité civile : demande volet 3
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Politique familiale : Adoption

- 8.2. SARP : Contrat 2 ans
- 8.3. Rénovation Québec : Adoption règlement 19-333
- 8.4. Scierie Petit-Saguenay : changement de zonage
- 8.5. Bibliothèque Municipale : nomination d'une responsable Claude Breton
9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1. Entente intermunicipale : adoption
 - 9.2. Modification règlement 19-330
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2019:10:188 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2019:10:189 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2019:10:190 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **50 976.33 \$** pour l'année financière **2019**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2019:10:191 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay soutient la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 2019:10:192 AUTORISATION DÉPLACEMENTS FORMATION ADMQ POUR NOUVEAUX D.G.

CONSIDÉRANT que l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation gratuite pour que les nouveaux D.G. et la relève apprennent l'ABC de la fonction de directeur général municipal qui aura lieu à Québec les 12 et 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'hébergement pour 2 nuits ainsi que les petit déjeuner et repas lors de la formation sont également gratuits;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, est admissible et désire suivre cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Lisa Houde à suivre la formation pour nouveaux DG de l'ADMQ et défraiera ses frais de déplacements sur présentation de preuves justificatives.

**6.2 2019:10:193 APPROBATION 19 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 4 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 15 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 4 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **10 700 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

4 certificats d'évaluation # 18-123 à 18-126

Évaluation au 12-06-2019 =	48 568 700 \$
Variation =	10 700 \$
Évaluation au 26-08-2019 =	48 579 400 \$

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 15 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **186 400 \$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

9 certificats d'évaluation # 19-118 au 19-132

Évaluation au 12-06-2019 =	49 380 500 \$
Variation =	186 400 \$
Évaluation au 26-08-2019 =	49 566 900 \$

Remboursement de taxes :

Aucun

**6.3 2019:10:194 APPROBATION 10 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 4 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 6 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 4 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **-37 000 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

4 certificats d'évaluation # 18-127 à 18-130

Évaluation au 26-08-2019 =	48 579 400 \$
Variation =	-37 000 \$
Évaluation au 20-09-2019 =	48 542 400 \$

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 6 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **-25 300 \$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

9 certificats d'évaluation # 19-133 au 19-137

Évaluation au 26-08-2019 =	49 566 900 \$
Variation =	-25 300 \$
Évaluation au 20-09-2019 =	49 541 600 \$

Remboursement de taxes :

Aucun

6.4 2019:10:195 EMBAUCHE JOURNALIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT que le poste de journalier spécialisé est vacant depuis le départ de M. Emmanuel Simard le 31 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne selon les règles de la convention collective et le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Élisabeth Simard;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal embauche Mme Élisabeth Simard comme employée journalier spécialisé à partir du 30 septembre 2019, au salaire et conditions de la convention collective en vigueur.

**6.5 2019:10:196 EMBAUCHE JOURNALIER / PRÉPOSÉ ARÉNA
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le poste de journalier et préposé à l'aréna est vacant suite à la nomination de Mme Élisabeth Simard à titre de journalier spécialisé;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne selon les règles de la convention collective et le comité de sélection recommande l'embauche de M. Steve Larouche;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal embauche M. Steve Larouche comme employé journalier et préposé à l'aréna à partir du 30 septembre 2019, au salaire et conditions de la convention collective en vigueur.

**6.6 2019:10:197 APPUI PROJET MRC ET PARTICIPATION AU COMITÉ DE
TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT que la lutte contre les changements climatiques est identifiée comme un enjeu prioritaire pour le Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a élaboré un programme d'aide financière intitulé « Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) et que ce programme s'adresse aux municipalités ainsi qu'aux MRC;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

CONSIDÉRANT la résolution C-19-05 adopté par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay le 8 janvier 2019 qui, entre autres, stipule « que le comité politique d'aménagement de la MRC soit mandaté pour évaluer la nature des impacts potentiels des changements climatiques sur le territoire de la MRC et proposer toutes mesures de mitigation et d'adaptation à mettre en oeuvre à cet égard »;

CONSIDÉRANT que la volonté de la MRC est de déposer un projet avec l'appui des treize municipalités et que ce projet soit réalisé conjointement et en concertation avec le milieu municipal;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail axé sur la définition, l'élaboration et sur le suivi du projet sera prochainement mis en place par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay confirme à la MRC du Fjord-du-Saguenay l'appui et l'intérêt de la municipalité à collaborer au projet

QUE le conseil municipal propose la personne suivante pour faire partie du comité de travail de la MRC dont le mandat portera sur la définition, l'élaboration, et le suivi du projet :

Mme Lisa Houde, directrice générale par intérim

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 2019:10:198 CONTRAT DE SERVICE ANNUEL CONTRÔLE TÉLÉMÉTRIE À DISTANCE – DC COM 795 \$ + TX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le système de contrôle à distance de la télémétrie de l'eau potable et des eaux usées qui permet aux employés de surveiller le bon fonctionnement des différents systèmes en tout temps;

CONSIDÉRANT que DC Com offre un contrat de service incluant la fourniture du logiciel, la gestion des utilisateurs illimités et support technique à distance au coût de 795 \$ plus taxes annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de DC Com pour un contrat de service annuel pour le contrôle à distance de la télémétrie de l'eau potable et des eaux usées au coût de 914.05 \$ incluant les taxes.

7.2 2019:10:199 APPROBATION SOUMISSIONS SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PROGRAMME AIRRL – CHEMIN SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau

routier local (AIRRL) pour la réfection d'une partie du chemin Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que les plans et devis doivent être soumis lors de la demande au Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la contremaître et inspectrice en bâtiment a procédé à un appel d'offre de services professionnels d'ingénierie sur invitation, tel que requis par le Code municipal, et a reçu les soumissions conformes suivantes :

Mageco LMG inc.	: 26 457.72 \$
WSP	: 31 045.00
Gemel	: 34 348.78
Unigec	: 51 017.27

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la soumission de Magéco LMG inc. au montant de 26 457.72 \$ incluant les taxes pour les services professionnels suivants:

- Relevés
- Plans et devis
- Coordination pour la réalisation des travaux
- Service de bureau
- Surveillance sans résidence
- Plans finaux

QUE la dépense sera puisée à même le Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Chemin Saint-Louis.

**7.3 2019:10:200 APPROBATION SOUMISSIONS SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PROGRAMME RIRL
– CHEMIN SAINT-ÉTIENNE PHASE II**

CONSIDÉRANT que la municipalité a présenté une demande d'aides financière au volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le projet d'amélioration du chemin Saint-Étienne phase II (Dossiers RIRL-2017-709 et RIRL-2017-709A);

CONSIDÉRANT que les plans et devis doivent être soumis au Ministère des Transports du Québec pour compléter la demande;

CONSIDÉRANT que la contremaître et inspectrice en bâtiment a procédé à un appel d'offre de services professionnels d'ingénierie sur invitation, tel que requis par le Code municipal, et a reçu les soumissions conformes suivantes :

Mageco LMG inc.	: 26 154.18 \$
WSP	: 43 052.39
Gemel	: 34 348.78
Unigec	: 46 332.99

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la soumission de Magéco LMG inc. au montant de 26 154.18 \$ incluant les taxes pour les services professionnels suivants:

- Relevés
- Plans et devis
- Coordination pour la réalisation des travaux
- Service de bureau
- Surveillance sans résidence
- Plans « Tels que construits »

QUE la dépense sera puisée à même le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Chemin Saint-Étienne Phase II.

**7.4 2019:10:201 RÉFECTION PANNEAU DE CONTRÔLE EAU POTABLE
PROGRAMMATION TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT que le panneau de contrôle des pompes de l'eau potable doit être remplacé parce qu'il n'est plus conforme aux normes CSA et ne peut pas être intégré au système de gestion des opérations actuel;

CONSIDÉRANT que DC Com a soumis une offre de service pour son remplacement complet au coût de 21 568.00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de DC Com pour le remplacement du panneau de contrôle des pompes de l'eau potable et l'inscrit à la programmation 2019-2013 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

QUE le montant du contrat est de 21 568.00 \$ plus taxes et comprend les items suivants :

- Conception des plans
- Fabrication du panneau de contrôle des puits
- Fabrication boîtier de jonctions des instruments
- Programmation et intégration des contrôles du puits P1
- Installation et mise en marche
- Plans telles que construits
- Formation du personnel

QUE cette dépense est conditionnelle à son acceptation dans la programmation TECQ 2019-2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**7.5 2019:10:202 DEMANDE SOUMISSIONS TESTS DE DÉCONTAMINATION
POUR PROJET CASERNE MUNICIPALE**

Mme Clara Lavoie, conseillère, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit relocaliser sa caserne qui ne plus être à même le garage municipal;

CONSIDÉRANT le conseil regarde la possibilité d'acheter l'ancien garage commercial situé au 50 rue Dumas, propriété de monsieur Nil Côté;

CONSIDÉRANT que la première étape serait de faire réaliser des tests de sols afin de déterminer la contamination du terrain;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal demande des soumissions pour faire réaliser des tests de contamination du terrain du 50 rue Dumas.

**7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 19-334 SUR
L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE**

Madame Clara Lavoie, conseillère, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 19-334 concernant l'entretien des chemins de tolérance

Mme Clara Lavoie, présente le projet de règlement et dépose des copies pour consultation publique.

**7.7 2019:10:203 OCTROI CONTRAT RÉFECTION 60 MÈTRES CHEMIN
SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation de subventions au montant total de **50 000 \$** du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration à la voirie locale– Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);

CONSIDÉRANT que le conseil a choisi de refaire la structure de chaussée, nettoyer et reprofiler le fossé sur 60 mètres dans le chemin Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que Mme Mireille Lavoie, contremaître, a procédé a un appel d'offres sur invitations avec 4 entrepreneurs locaux et a reçu une seule soumission, soit Éric Côté sable et gravier au montant de 21 231 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Éric Côté sable et gravier pour la réfection de la structure et des fossés sur 60 mètres du chemin Saint-Louis au montant de 21 231.00 \$ plus les taxes.

QUE cette dépense sera puisée à même la subvention du Programme d'aide à l'amélioration à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).

**7.8 2019:10:204 OCTROI CONTRAT ASPHALTAGE 60 MÈTRES CHEMIN
SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation de subventions au montant total de **50 000 \$** du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration à la voirie locale– Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);

CONSIDÉRANT que le conseil a choisi de refaire la structure de chaussée et les fossés sur 60 mètres dans le chemin Saint-Louis et qu'il a lieu de refaire le pavage;

CONSIDÉRANT que Mme Mireille Lavoie, contremaître, a procédé à un appel d'offres sur invitations avec 3 entrepreneurs et a reçu une seule soumission, soit Asphalte Potvin Simard au coût de 2.75 \$ le pied carré, soit un montant de 11 000.00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Asphalte Potvin Simard pour paver 60 mètres du chemin Saint-Louis en pavage EB-14 2 pouces maximum, au montant de 11 000 \$ plus les taxes (4000 pc x 2.75 \$).

QUE cette dépense sera puisée à même la subvention du Programme d'aide à l'amélioration à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).

**7.9 2019:10:205 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE
VOLET 3 À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 3 du programme d'aide financière offerte par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres donc prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité est éligible au programme d'aide financière offerte par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 25 000\$, dans le cadre du volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 25 000\$; pour un projet qui totalise un investissement global de 50 000\$ en sécurité civile;

AUTORISE Mme Lisa Houde, directrice générale par intérim, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et;

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1er octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2019:10:206 ADOPTION POLITIQUE FAMILIALE 2019

CONSIDÉRANT que le comité des familles travaille depuis 2016 à la mise à jour de la politique familiale de la municipalité qui datait de 2004;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la nouvelle politique familiale et en accepte le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique familiale de la municipalité de Petit-Saguenay telle que rédigée.

**8.2 2019:10:207 ENTENTE SARP CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
2020-2021**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'abonner aux services de consultation architecturale du SARP pour les citoyens qui profiteront du Programme de rénovation Québec-Municipalité pour les années 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de services du SARP, pour l'acquisition de 3 consultations architecturales résidentielles pour la période de 2020 à 2021 inclusivement qui représente un montant approximatif de 1975 \$ plus taxes et autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité;

**8.3 2019:10:208 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 19-333 SUR
L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC –
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT que le 14 juin 2019, la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a réservé à la Municipalité de Petit-Saguenay un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 % selon le volet du programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay a signé, avant l'obtention de l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursa la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jean Bergeron à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement **numéro 19-333** concernant l'instauration du programme Rénovation Québec – Municipalité de Petit-Saguenay, soit et est adopté.

Retranscription complète du règlement aux pages 1115 à 1125 du Livre des règlements de la municipalité de Petit-Saguenay.

8.4 2019:10:209 MANDAT JULIE SIMARD MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE ZONE INDUSTRIELLE SCIERIE

CONSIDÉRANT que les 39-1 et 39-2 rang 1 Est Petit-Saguenay qui appartiennent à la scierie Petit-Saguenay sont présentement utilisés comme lieu d'entreposage, mais sont en zone agroforestière au règlement de zonage de la municipalité et donc ne sont pas conforme pour l'obtention de leur certificat du ministère de l'Environnement pour l'entreposage industriel;

CONSIDÉRANT que la création d'une nouvelle zone industrielle qui permettrait l'entreposage de produits forestier, d'avant et après transformation, qui comprendrait les lots 39-1 et 39-2 serait la meilleure solution puisqu'elle ne demande pas de modification au schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater, Julie Simard urbaniste pour rédiger le projet de règlement et les avis publics;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay mandate Julie Simard urbaniste pour modifier le règlement de zonage afin d'un créer une nouvelle zone industrielle avec les lots 39-1 et 39-2 Rang 1 Est Petit-Saguenay.

8.5 2019:10:210 NOMINATION DÉLÉGUÉS RÉSEAU BIBLIO 2019-2020 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT le point 12 de la convention entre le Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui dit que la municipalité doit nommer, par résolution de son Conseil: un représentant de la municipalité, ce membre étant un élu municipal; et un responsable de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que ces deux personnes ont pour fonction de surveiller les intérêts de la municipalité dans l'organisation et le maintien de la bibliothèque, de représenter le Conseil de la municipalité à l'assemblée générale du Réseau BIBLIO et de faire rapport à la municipalité. Le représentant représente la municipalité auprès du Réseau BIBLIO concernant le développement de la bibliothèque municipale et l'application de la convention. Le responsable représente la municipalité auprès du Réseau BIBLIO concernant les affaires courantes de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay mandate **madame Clara Lavoie**, conseillère, comme représentante de la municipalité et **madame Claude Breton** comme responsable de la bibliothèque municipale de Petit-Saguenay pour les années 2019 et 2020.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 2019:10:211 ADOPTION ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE DE SERVICES D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que les municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité et Petit-Saguenay ont des besoins en matière de travaux publics et d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile pour ces municipalités de recruter et d'attirer des candidats de qualité ;

CONSIDÉRANT que ces services dépendent souvent d'une seule personne qui, si elle est absente ou quitte son emploi, fragilise la structure municipale et le bon fonctionnement des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que les maires des trois municipalités de la présente entente ont entrepris des discussions quant à la façon d'unir leurs efforts afin de diminuer l'impact de telles situations;

CONSIDÉRANT que suite à plusieurs rencontres, il a été jugé opportun et dans l'intérêt public des trois municipalités de mettre en place un processus permettant un échange de ressources humaines au sein des trois municipalités ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du projet de protocole d'entente et en accepte le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte le protocole d'entente intermunicipale de partage de services d'employés municipaux tel que rédigé et autorise le maire, M. Philôme La France, à le signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

9.2 2019:10:212 MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 19-330

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay ne désire pas s'approprier l'article 1063 du Code municipal du Québec pour les règlements de type Parapluie;

CONSIDÉRANT qu'une modification du règlement, par résolution (article 488(2) du code municipal du Québec), est possible afin que l'appropriation à la référence au règlement parapluie soit retirée (1^{er} considérant) et que les véhicules soient décrits et qu'une estimation de la dépense soit annexée (article 2);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE RETIRER le 1er considérant du règlement 19-330

ET D'AUTORISER de remplacer du libellé de l'article 2 du règlement 19-330 : « Le conseil est autorisé à acquérir un camion et une rétrocaveuse pour un montant de 199 957.55\$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Lisa Houde, en date de 7 octobre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement annexes « A ».

ET D'AUTORISER de remplacer l'article 3 du règlement 19-330 : « aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement le conseil est autorisé à emprunter un montant de 199 957.55\$ sur une période de 7 ans.

9.3 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

MRC du Fjord du Saguenay

Remboursement achat et installation borne de recharge électrique au cœur du village
Sommaire du rôle d'évaluation 2020
Réponse de l'Évaluateur à une demande de révision
Augustin Gaudreault, Jean-Marie Gagné et Jean-Sylvain Gagné

Société d'habitation du Québec

Remboursement du programme d'amélioration de l'habitat de \$4722.06

Alliance Forêt boréale

Invitation à un congrès le mercredi 25 septembre 2019 ; que cachent les campagnes de désinformation?

Gouvernement du Québec ,ministère des Transports

Accorde un montant de \$ 15 000 pour des travaux d'amélioration des routes.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Avis de dépôt au cadastre lot 14-2 rang 1 Simon Lavoie

Gouvernement du Québec, ministère des Transports

Reçu une aide financière maximale de \$81 625 pour l'entretien des routes locales.

Eurofins environex

Certificat d'analyses d'eau usée

Maison des soins palliatifs du Saguenay

Remerciement pour l'appui que vous avez donné à nos gouverneurs au cours de la dernière année

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Compte rendu de la demande de M Hugo Descôteaux-Simard. M Simard souhaite acquérir une partie de L'entité foncière de son oncle Denis Simard, soit une parcelle couvant une superficie d'environ 11.5 hectares. La Commission considère que cette demande devrait être refusée, afin de préserver la ressource et l'homogénéité du milieu.

M.R.C du Ford du Saguenay

Agence Municipale de Financement 911

Relevé de versement mensuel de \$310.55 Financement des centres d'urgence 911

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 31, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2019:10:190 – 2019:10:192 – 2019:10:195- 2019:10:196 – 2019:10:198 – 2019:10:199 – 2019:10:200 – 2019:10-203 – 2019:10:204 – 2019:10:207 – 2019:10:209.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim